



MA RÉPONSE APPEL À CANDIDATURE



Je candidate au collège

Citoyen Association/syndicat : _____ Privé : _____
nom de la structure nom de l'entreprise

Les conditions :

- J'ai plus de 18 ans
- Je souhaite m'engager en tant que bénévole dans la durée
- Je ne détiens pas de mandat d' élu local
- Je suis disponible et volontaire pour contribuer aux travaux
- J'habite ou je vis au quotidien le territoire ARCHE Agglo

Nom _____ Prénom _____

Adresse postale _____

Code postal _____ Ville _____

Adresse mail _____ @ _____

Téléphone fixe _____ Téléphone portable _____

Genre Femme Homme

Âge 18-25 26-40 41-60 61-75 > 75

Quelles sont vos motivations pour devenir membre du Conseil de développement d'ARCHE Agglo ?

Quels sont les sujets qui vous intéressent en particulier ?

(habitat, déplacements, environnement, développement économique, sport, culture, autre...)

Avez-vous une expertise particulière sur un domaine d'activités ? Si oui laquelle ?

 Réponse en ligne via le formulaire disponible sur
www.archeagglo.fr/conseil-developpement

 Réponse par courrier en remplissant le formulaire ci-dessus.
À renvoyer à l'adresse : ARCHE Agglo BP 103 - 07305 Tournon-sur-Rhône Cedex



APPEL À CANDIDATURE



Je deviens
acteur

du territoire

J'intègre le conseil de développement

D'ARDÈCHE EN HERMITAGE



Infos et renseignements

www.archeagglo.fr/conseil-developpement

conseildeveloppement@archeagglo.fr

Qu'est-ce qu'un conseil de développement ?

C'est une instance composée de citoyennes et de citoyens qui remplit une mission consultative auprès des élus. C'est un lieu de concertation, de participation et de dialogue territorial entre des personnes bénévoles, sans mandat politique. Elles expriment leurs idées, les mettent en débat et imaginent des projets au profit du territoire et de ses habitants.

UNE INSTANCE DE DÉMOCRATIE INDÉPENDANTE ET NEUTRE



APPEL À CANDIDATURE

pour les collèges CITOYEN, PRIVÉ, ASSOCIATION ET SYNDICAT

Usagers, membres d'associations, étudiants, actifs ou retraités, vous tous et toutes qui vivez au quotidien sur le territoire, investissez-vous dans le conseil de développement !

Un comité de sélection sera en charge d'étudier les candidatures. Des critères visent à garantir la meilleure représentativité possible : parité, équilibre des bassins de vie et tranches d'âge notamment.

collège

CITOYEN

Habitants du territoire qui souhaitent s'investir afin de disposer de la meilleure représentativité possible.



collège

ASSOCIATION ET SYNDICAT

Représentants ou membres d'une association ou d'un syndicat installés sur le territoire ayant un intérêt local, œuvrant dans divers milieux : sport, culture, action sociale, habitat, transports, environnement...



50 personnes réparties en 4 collèges



collège

PRIVÉ

Représentants de sociétés ou entreprises issus du monde économique et social (entreprises, organisations professionnelles, commerçants, artisans, professions libérales...)



collège

INSTITUTION

Représentants des établissements publics et institutionnels de l'Agglomération et des territoires alentours.

Ces personnes ont été désignées par les élus ARCHE Agglo.

Je suis choisi, je m'engage

UN LABORATOIRE D'IDÉES

- Je participe à la construction des politiques locales dans le souci de l'intérêt général
- Je propose mon avis sur les enjeux et les projets du bassin de vie ARCHE Agglo.
- Je participe à l'animation du territoire
- Je participe à l'articulation entre les propositions des acteurs impliqués au sein des territoires de proximité et les réflexions stratégiques
- Je contribue à l'élaboration du projet de territoire dès sa création
- Je valorise les approches citoyennes innovantes, transversales et plurielles.

26 AVRIL 2021

Appel à candidatures jusqu'au 4 juin 2021

Étude des candidatures et choix du comité de sélection

7 JUILLET 2021

Délibération d'installation du conseil de développement en conseil d'Agglo

ÉTÉ 2021

Premières rencontres des membres du conseil de développement

Toutes les infos sur

www.archeagglo.fr/conseil-developpement